



## REVUE DE PRESSE DU 31/05/2017

- 1- Le projet de Loi de Finances de 2018, dont la première mouture sera bientôt élaborée par le gouvernement, devrait opter pour de nouveaux "arbitrages budgétaires" afin de permettre au pays de disposer des ressources nécessaires à son développement et de mieux contenir les importations, a préconisé mardi le vice-président du Conseil National Economique et Social (CNES), Mustapha Mekideche. Dans le cadre du PLF 2018, "il faut encourager la production locale de l'essentiel de ce que nous consommons et réduire les importations inutiles", a suggéré M. Mekideche sur les ondes de la radio nationale.

### **APS.**

- 2- Le ministère du Commerce a annoncé mardi l'élargissement des contingents quantitatifs aux produits électroménagers, téléphone mobiles et produits cosmétiques au titre des licences d'importation pour l'année 2017. En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif 15-306 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises, et conformément à l'avis no 01/2017 du 1er avril 2017, stipulant la possibilité de l'élargissement de la liste des produits concernés par le régime des licences, il est ouvert, à compter du 31 mai 2017 jusqu'au 14 juin 2017, l'importation des contingents quantitatifs relatifs aux produits suivants: les produits électroménagers, téléphones cellulaires ou téléphone mobiles ainsi que les produits cosmétiques, note l'avis du ministère.

### **APS.**

- 3- La non réussite de la mondialisation à instaurer des règles de jeu équitables dans le commerce, l'investissement et la conduite des entreprises a contribué dans de nombreux pays à un rejet de l'ouverture, a estimé mardi l'OCDE dans un nouveau rapport. Pour l'Organisation de la coopération et du développement économiques, institution basée à Paris, cette situation a également conduit à un effritement de la confiance dans les institutions publiques, préconisant en contrepartie l'intensification de la coopération internationale et l'amélioration du fonctionnement des marchés mondiaux.

### **APS.**



- 4- L'ambassadeur de la République d'Afrique du Sud en Algérie, Dlomo Dennis, a assuré mardi à Jijel que les opportunités de partenariat sont "prometteurs" entre l'Algérie et son pays dans plusieurs secteurs. L'encouragement de la coopération bilatérale, des investissements entre les hommes d'affaires et des entreprises et du transfert de technologie peut contribuer à la création de richesses et la prospérité dans les deux pays, a estimé le diplomate dans une conférence animée au terme de sa visite à plusieurs installations économiques de la wilaya de Jijel. Parmi les secteurs susceptibles de constituer une opportunité de la coopération algéro-sud africaine, M. Dennis a cité notamment l'agriculture, les mines, les technologies des énergies renouvelables et les services portuaires.

**APS.**

- 5- Le Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mourad Zemali, a annoncé mardi à Alger une valorisation de 2,5 % des pensions et allocations de retraite au mois de juin prochain sur décision du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. "Le président de la République a décidé d'une augmentation annuelle des pensions et des allocations de retraite de l'ordre de 2,5%, qui touchera 2,8 millions de retraités", a indiqué le ministre à l'occasion de l'ouverture d'un marché de solidarité pour le mois de ramadhan à la place du 1er mai, précisant que ces augmentations "seront versées au mois de juin avec effet rétroactif à partir du 1 mai dernier".

**APS.**

- 6- Le nouveau Ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, M. Abdelkader Bouazgui, a rassuré mardi à Alger sur la disponibilité des produits durant le Ramadhan, dont essentiellement le lait en sachet, les viandes et les légumes, tout en relevant le suivi par les services de son ministère en matière de contrôle des prix et de la qualité. Dans une déclaration à la presse lors de l'inauguration du marché de solidarité, ouvert à l'occasion du mois de Ramadhan au niveau de l'esplanade du siège de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Bouazgui a alors démenti l'existence d'une pénurie en lait en sachet: "Il n'y a pas de pénurie pour le lait en sachet, mais on a constaté des perturbations durant un à deux jours et dans quelques localités seulement".

**APS.**

- 7- La Ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Ghania Eddalia a affirmé mardi à Alger que les aides destinées aux familles démunies à l'occasion du mois de Ramadhan ont été distribuées à travers toutes les wilayas du pays. "Toutes les wilayas ont été couvertes" en matière d'aides destinées aux familles démunies à l'occasion du mois de Ramadhan, a indiqué la ministre en marge d'une visite, en compagnie de deux autres ministres, au marché de solidarité organisé par l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), avant de relever que la contribution de la tutelle dans ce domaine a atteint 7,47% soit 780 million de dinars.

**APS.**



- 8- Les cadres et personnel de la Police des Frontières (PAF) de l'aéroport international "Ahmed Benbella" d'Oran étaient mobilisés, mardi à l'heure de la rupture du jeûne, pour accueillir des voyageurs en provenance de France et d'Espagne et leur offrir le repas du f'tour. Les 118 voyageurs en provenance de Lyon, de Paris et de Barcelone, accueillis par le contrôleur de police Braika Ali, chef de la deuxième brigade de police des frontières algériennes (BPFA), ne s'attendaient visiblement pas à autant de responsables et représentants de la presse locale, venus les accueillir devant la porte d'entrée des vols internationaux, ni aux tables garnies de lait, de dattes, de h'rira, de bourek et d'autres plats, ainsi que de fruits et de boissons dans la salle des bagages.

**APS.**

- 9- Trente-quatre (34) personnes ont trouvé la mort et 1573 autres ont été blessées dans 1376 accidents de la circulation, survenus du 21 au 27 mai, dans plusieurs wilayas du pays, indique mardi la Protection civile dans un communiqué. La wilaya de Jijel déplore le bilan le plus lourd avec le décès de cinq personnes alors que 46 autres ont été blessées, suite à 28 accidents de la route.

**APS.**



## **A lire : Licences d'importation: élargissement des contingents pour les électroménagers, téléphone mobiles et produits cosmétiques**

ALGER- Le ministère du Commerce a annoncé mardi l'élargissement des contingents quantitatifs aux produits électroménagers, téléphone mobiles et produits cosmétiques au titre des licences d'importation pour l'année 2017.

En application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif 15-306 fixant les conditions et les modalités d'application des régimes de licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises, et conformément à l'avis no 01/2017 du 1er avril 2017, stipulant la possibilité de l'élargissement de la liste des produits concernés par le régime des licences, il est ouvert, à compter du 31 mai 2017 jusqu'au 14 juin 2017, l'importation des contingents quantitatifs relatifs aux produits suivants: les produits électroménagers, téléphones cellulaires ou téléphone mobiles ainsi que les produits cosmétiques, note l'avis du ministère.

Pour l'électroménager, ces contingents concernent les machines et appareils pour le conditionnement de l'air, les réfrigérateurs, les congélateurs-conservateurs, les machines à laver la vaisselle, les machines à laver le linge (même avec dispositif de séchage) ainsi que les appareils de réception de télévision.

Pour ces produits, sont exclues des contingents les collections destinées aux industries de montage et les collections dites CKD. La deuxième catégorie des produits concernés par ces contingents sont les téléphones pour réseaux cellulaires et téléphones mobiles.

En outre, les contingents sont également élargis aux produits cosmétiques à l'exception des matières premières et intrants. Tout opérateur économique, personne physique ou morale, remplissant les conditions conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, peut introduire une demande de licence d'importation d'un produit ou d'une marchandise, dont le contingent est ouvert, en déposant le dossier complet, comprenant le formulaire et le questionnaire d'identification de l'opérateur économique téléchargeable sur le site du ministère [www.commerce.gov.dz](http://www.commerce.gov.dz), une copie du Registre du Commerce, une copie de la Carte d'Identification Fiscale (NIF), une facture pro forma indiquant le produit, la quantité, la valeur, l'origine du produit et le mode de paiement, un extrait de rôle apuré et une attestation de mise à jour avec la CNAS et / ou CASNOS.

Le dossier doit être déposé ou transmis directement par voie numérique auprès du Secrétariat du Comité permanent (Direction générale du commerce extérieur du ministère du Commerce). L'avis du ministère du Commerce note également que la liste des contingents des produits à soumettre au dispositif des licences "pourrait éventuellement être élargie à d'autres produits et contingents, en temps opportun".

**APS.**